

**Question 14**

Points

<b>Objectif évaluateur</b>	<b>1.1.3.3.3</b>	<b>Principes des actes administratifs</b>	<b>10 points</b>
----------------------------	------------------	---	------------------

**Situation de départ**

Continuation de la tâche n° 13

Hans Meier a réagi à la lettre de demande pressante du service des bourses d'études et a soumis l'ensemble des informations et documents manquants dans le délai imparti.

La demande de bourse a été traitée et Hans Meier s'est vu octroyer une bourse de CHF 5'000.– sur la base des conditions légales.

La bourse est accordée par voie de décision.

Cette question est composée de deux parties (a. et b.). Vous pourrez obtenir 10 points au maximum.

**Tâche**

- a. Pour qu'une décision soit légalement valable, plusieurs conditions doivent être remplies. Enumérez huit éléments qui doivent impérativement être inclus dans une décision. Vous obtiendrez 8 points pour la solution correcte.

Elément 1

*1 point par élément correct/sélection selon le matériel didactique pour les CI*

1

- *Faits essentiels (état de fait)*
- *Normes légales sur lesquelles elle se fonde*

Elément 2

- *Motif de la décision*
- *Décision effective/dispositif de décision*

1

- *Droits accordés*

Elément 3

- *Obligations imposées*

1

- *Coûts définis*

- *Destinataires*

Elément 4

- *Dates*

1

- *Signature*

- *Voie de droit*

Elément 5

1

Elément 6

1

Elément 7

1

Elément 8

1

**Indication de correction**

*Matériel didactique pour les CI : répertoire 11, page 109*

T 8

Points  
obtenus

- b. Expliquez le terme « voie de droit ».  
Vous obtiendrez 2 points pour une explication correcte.

*Les voies de droit permettent de contester les décisions et les prononcés d'une autorité.  
Autrement dit, une autre instance examine de nouveau les décisions rendues.*

Points

2

**Indication de correction**

*Des points partiels sont possibles*

*Matériel didactique pour les CI : répertoire 11, page 110*

T 2

Points  
obtenus